



KEALANI[®]

FONGICIDE

Fongicide grandes cultures - prothioconazole 250g/l



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

Matière active clé des programmes fongicides:

-  Large spectre sur céréales
-  Utilisable sur Céréales, crucifères oléagineuses, Lin
-  Association possible avec de nombreux fongicides du marché

Spectre d'efficacités

BLÉS	ORGES	CRUCIFÈRES
Pétiol verse	Rhynchosporiose	Maladies des siliques
Oïdium	Oïdium	Cylindrosporiose
Septorioses	Rouille naine	Oïdium
Rouille jaune	Helminthosporiose	Sclerotiniose
Rouille brune	Grillures	
Fusarium graminearum	Ramulariose	
Microdochium sp		

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES ET TABLEAU DES USAGES

N° AMM :

2210166

Composition :

250 g/L Prothioconazole

Formulation :

EC

Famille Chimique :

Triazoles (FRAC 3)

Mode d'action:

Inhibition de la synthèse des stéroïdes

DRE

24h

Classement:

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Danger : SGH07, SGH09



Cultures	Usage	Dose	Nb app	Stades d'applications	DAR (j)	ZNT aqua (m)	DVP (m)
Avoine d'hiver et de printemps	TPA*Pétiol Verse	0,8 L/ha	1	2° app après BBCH30	35	5	5
	TPA*Rouille Courronnées & Oïdium	0,8 L/ha	2		35	5	5
Blé tendre d'hiver et de printemps, Blé dur d'hiver et de printemps, Triticale d'hiver et de printemps, Epeautre d'hiver et de printemps	TPA*Pétiol Verse	0,8 L/ha	1	2° app après BBCH30	35	5	5
	TPA*Rouille(s), Oïdium, Septoriose & Fusariose	0,8 L/ha	2		35	5	5
Orge d'hiver et de printemps	TPA*Pétiol Verse	0,8 L/ha	1	2° app après BBCH30	35	5	5
	TPA*Rhynchosporiose, Helminthosporioses, fusariose, Rouille & Oïdium	0,8 L/ha	2		35	5	5
Seigle d'hiver et de printemps	TPA * Rhynchosporiose & Rouilles	0,8 L/ha	2	2° app après BBCH30	35	5	5
Crucifères Oléagineuses : colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame et lin	TPA*Cylindrosporiose et Sclerotiniose	0,7 L/ha	2	2° app après BBCH20	56	5	5

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Spe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Kealani® AMM n°2210166. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM : ALBAUGH TKI d.o.o. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie. Responsable de la mise en marché : ALBAUGH TKI d.o.o. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie